

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2016

18H à la salle des fêtes de SAINT GERMAIN L'HERM

PROCES VERBAL

PRESENTS : Mmes DESGEORGES, DUTOUR, FORTIER, GIRON, GOURBEYRE, REBORD, RENAUDIAS, MM. CASSIERE, CHANTELAUZE, CHARMOIS, CHAUTARD, COUPAT, COURTINE, GENESTIER, HERITIER, HOENNER, LACK, LAFONT, PAGNIER, PAULET, POUGET Jacques, POUGET Jean-Philip, ROMEAS.

23 présents sur 27 délégués

1) Dispositif CEP : Le bilan sur le territoire du Haut-Livradois (cf. présentation jointe)

Monsieur Lienhart, conseiller en énergie partagée à l'ADUHME, a procédé à la visite du patrimoine de 11 communes et de la CCHL, soit 39 bâtiments publics. Il précise, que dans le cadre de ses missions, il peut proposer un accompagnement spécifique. Cela est le cas avec la CCHL dans le cadre de TEPCV, avec la commune d'Echandelys sur le projet de rénovation du multiple rural, ou encore avec la commune du Monestier.

Suite à la présentation du diagnostic, Monsieur Lienhart présente des axes de réflexion communs sur lesquels il serait intéressant de travailler :

- Optimisation tarifaire
- Achat groupé de combustibles fossiles
- Régulation du chauffage : proposition de travail en atelier de type régul +
- Développement du solaire photo voltaïque : exemple de Combrailles Durables

Madame Renaudias est dubitative quant à la possibilité d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics dans les bourgs au regard des exigences des Architectes des Bâtiments de France.

Madame Giron indique qu'il existe en assouplissement en la matière en cas de non co-visibilité. Madame la Vice Présidente tient à ajouter un mot sur la démarche « Combrailles Durables ». Il s'agit d'un regroupement de citoyens/adhérents qui participent eux même aux financements des installations avec le concours d'un prêt bancaire. Une des forces de cette association réside dans le fait que ses membres sont en capacité d'assurer eux-mêmes l'entretien et la maintenance des installations. A ce jour, l'association n'a pas demandé de subventions au Département mais des « toits ».

Monsieur Charmois, concernant la solution photo voltaïque, indique que le paramètre neige est à prendre en compte dès le départ.

Monsieur Hoenner trouve très intéressante la proposition de travailler sur un atelier de type régul .

Monsieur Héritier s'interroge sur de tels dispositifs au regard de la fusion des EPCI.

Madame Giron pense qu'une réflexion sur l'offre de services pourra être faite au sein de la nouvelle communauté de communes étant donnée que celle-ci aura nécessairement la compétence énergie. Le futur EPCI, compte tenu sa population, sera dans l'obligation de se doter d'un plan climat énergie territoire.

Monsieur le Président ajoute que sur la question de l'énergie les élus du Haut-Livradois pourront en être les ambassadeurs auprès de leurs collègues situés plus à l'est du territoire.

Madame Giron précise que dorénavant les financements ne passent plus que par des appels à projets. Il devient impératif d'adhérer à la démarche pour obtenir des financements.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée, au regard des propositions d'actions, de travailler sur la régulation du chauffage dès la rentrée et dans ce cas, de prévoir une rencontre avec Combrailles Durables.

Madame Rebord demande pourquoi 4 communes n'ont pas été diagnostiquées.

Monsieur le Président explique que pour bénéficier du conseil en énergie partagée, il revenait à chaque commune de solliciter l'Aduhme.

2) Validation procès-verbal séance du 31 mars 2016

Le procès-verbal de séance du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

3) Schéma Départemental Coopération Intercommunale

Monsieur le Président présente le périmètre acté en SDCI. Les collectivités disposent de 75 jours pour se prononcer sur ce périmètre. Monsieur le Président rappelle qu'en décembre, l'Assemblée avait simplement pris acte du périmètre proposé. Les élus ne s'étaient pas prononcés pour ou contre ce périmètre, le conseil communautaire n'étant pas en capacité de proposer un périmètre alternatif par application de la loi. Monsieur le Président propose d'adopter la même attitude en prenant acte de ce périmètre.

Monsieur Chantelauze indique que la délibération de décembre n'a pas été prise en compte car elle est considérée comme favorable.

Monsieur le Président explique qu'hormis les délibérations explicitement défavorables, toutes les délibérations ont, de fait, été considérées comme favorables, ce qui va à l'encontre du vote des élus.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée ce qu'elle souhaite faire : prendre acte ou se prononcer.

Monsieur Courtine affirme que si prendre acte signifie être favorable, il préfère se prononcer et dans ce cas s'abstenir.

Monsieur le Président propose alors à l'Assemblée de se prononcer sur le périmètre présenté précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, malgré l'abstention du plus grand nombre des délégués communautaires,

- ✓ Se prononce favorablement sur le périmètre relatif à la fusion des communautés de communes « de la Vallée de l'Ance », « Livradois Porte d'Auvergne », du Haut-Livradois », du Pays d'Ambert », « du Pays d'Arlanc », du Pays de Cunlhat » et « du Pays d'Olliergues » inscrit au schéma départemental de coopération intercommunale du Département du Puy de Dôme arrêté le 30 mars 2016.
- ✓ Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

- 2 voix contre (Mme Rebord et M. Chantelauze) ;

- 14 abstentions (Mmes Desgeorges, Dutour, Fortier, Giron, Gourbeyre, Renaudias et MM Cassière, Coupat, Courtine, Genestier, Hoenner, Pagnier, Paulet, Romeas) ;
- 7 voix pour (MM. Charmois, Chautard, Héritier, Lack, Lafont, Pouget Jacques, Pouget Jean-Philip).

4) Etudes fusion

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'avancée des études lancées dans le cadre de la fusion des 7 EPCI de l'arrondissement d'Ambert : étude organisationnelle et RH, étude financière et fiscale, étude sur la définition de l'intérêt communautaire. Il rappelle que l'étude tourisme a été abandonnée pour des raisons budgétaires. Cette thématique sera traitée par un groupe de travail dédié.

Monsieur le Président indique que le financement de ces études devra, en partie, être assuré par les différents EPCI. L'Etat a été alerté sur ce point mais aucun retour à ce jour.

Monsieur le Président rappelle les dates et la composition des groupes de travail thématiques dans lesquels les délégués communautaires se sont inscrits :

- Economie : 23 juin, 19h Ambert
- Environnement/ordures ménagères/SPANC/agriculture/forêt : 14 juin, 18h, Ambert
- Enfance/jeunesse : 15 juin, 19h, Cunlhat
- Culture : 16 juin, 19h, Ambert
- Urbanisme/habitant : 22 juin, 18h, Vertolaye
- Social et bien vieillir : 20 juin, 18h St Martin des Olmes
- Relations Epci/communes, numérique, communication : 13 juin à 17h à Fournols
- Tourisme : 9 juin à 18h, Beurrières

Chaque groupe thématique est amené à se réunir 3 fois d'ici la fin de l'année 2016 : juin, septembre, décembre. Ces groupes de travail ont vocation à établir un diagnostic de l'existant et à faire émerger des propositions de fonctionnement car il faut être en capacité d'assurer un certain nombre de services dès le 1^{er} janvier 2017 : TAP, Portage de repas ...

Monsieur le Président donne lecture de la charte de territoire. Il rappelle que cette charte a été élaborée au sein du comité de pilotage et a été soumise à l'avis de tous les conseils municipaux.

Après en avoir délibération, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- ✓ approuve la Charte de territoire telle que présentée ;
- ✓ charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

5) TEPCV

ARRIVEE DE M SAUVADET 19h33

a. Travaux gendarmeries

Monsieur le Président présente les résultats de la consultation des entreprises :

Lot n°1_VRD/terrassement/réseaux : 4 entreprises ont répondu. La CAO propose de retenir l'entreprise la mieux disante à savoir BTP du Livradois.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- ✓ Décide de recruter l'entreprise BTP du Livradois pour le lot n°1 « VRD/terrassement/réseaux » pour un montant de 21 958€ HT ;
- ✓ Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Lot n°2_Hydraulique : L'unique entreprise ayant répondu soumet une offre (168 000€) nettement supérieure à l'estimatif financier qui est de 122 000€. Monsieur le Président propose de déclarer ce lot infructueux et de relancer une consultation.

Monsieur Hoenner se demande s'il ne serait pas plus pertinent de faire 2 lots en différenciant le site de Saint Germain l'Herm du site de Saint Amant Roche Savine.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- ✓ Déclare le lot n°2 « Hydraulique » infructueux
- ✓ Décide de relancer une consultation pour le lot n°2 « Hydraulique »
- ✓ Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

b. Vélos à assistance électrique

Monsieur Hoenner présente le résultat de la consultation relative à l'acquisition de 16 VAE et soumet des propositions de fonctionnement avec les prestataires.

Monsieur Hoenner indique que 3 fournisseurs ont été consultés. Le fournisseur d'Ambert, la SAS Cycles Jacky Faure, présente l'offre la moins chère et la plus réactive en cas de problème technique. Au-delà de l'achat des vélos, il convient de prévoir quelques accessoires (casques ...) et des voitures pour les enfants. Avec ces vélos, le territoire du Haut-Livradois devient accessible à un plus large public. Le Vice-Président rappelle que l'enveloppe TEPCV est de 25 000€ HT et que le devis susmentionné s'élève à 24 220€HT.

Monsieur Chautard demande où seront stockés les vélos.

Monsieur le Président répond qu'ils seront majoritairement mis à disposition à Azuréva et que les autres devraient être partagés entre le camping de Saint Germain et Saviloisirs.

Monsieur Hoenner ajoute que le choix d'Azuréva est logique étant donné qu'il s'agit du plus important prestataire touristique du territoire et qu'il a une position centrale. De plus, mettre le parc de VAE à un seul endroit ne s'avère pas pertinent car des vélos ne seront pas ou peu utilisés. Le camping de Saint Germain l'Herm et Saviloisirs sont intéressés pour avoir quelques vélos. La difficulté pour ces deux prestataires réside dans leur capacité à assurer la maintenance. Le Vice-Président ajoute que les

modalités pratiques de fonctionnement sont à l'étude. Quel que soit la formule retenue, les prestataires devront s'y tenir.

Les services de la CCHL précisent que les vélos seront à la disposition de tout un chacun. L'utilisation ne sera pas limitée aux touristes.

Monsieur Genestier se demande ce qu'il en sera au niveau des assurances, notamment en cas de vol.

Monsieur Hoenner répond que les utilisateurs devront laisser un dépôt de garantie avant de partir avec les vélos.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, par 2 abstentions (Mme Gourbeyre et M. Genestier) et 21 voix pour

- Décide de retenir l'offre de la SAS Cycles Jacky Faure pour un montant de 24 220€ HT ;
- Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Hoenner ajoute qu'en parallèle, il est prévu de réaliser le tracé et le fléchage de 6 circuits en forme de fleurs.

Monsieur le Président informe son conseil que, pour les autres travaux prévus dans le cadre de TPECV (travaux dans les multiples ruraux, achat du véhicule électrique ...), les consultations sont en cours.

Monsieur le Président rappelle des délais de réalisation des travaux que les communes doivent impérativement respecter pour que la CCHL puisse espérer débloquer une enveloppe complémentaire. Si le 2nd fonds est mobilisé pour le Haut-Livradois, les communes qui n'ont pas profiter de la 1^o enveloppe et qui soumettront des projets seront prioritaires.

Monsieur Hoenner, sur les délais de réalisation des travaux, tient à informer l'Assemblée quant à la situation de la commune de Saint Germain l'Herm. A ce jour tous les investissements sont gelés. Il est dans l'attente du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. La consultation des entreprises n'a donc pas pu avoir lieu et il avoue être conscient du retard pris, notamment au regard de l'ampleur des travaux : terrassement, bâtiment à construire, raccordement chaufferie, réseau de chaleur. Concernant la 2nde enveloppe, le Vice Président invite les maires à réfléchir à leurs projets en vue de la réunion TEPCV du 9 juin.

Monsieur le Président ajoute qu'il est fondamental de faire remonter à la DDT l'avancée des travaux et les prémices de la future programmation.

Madame Renaudias demande ce qu'il en est du versement des acomptes.

Les services de la CCHL répond qu'il y aura un blocage administratif au niveau du ministère tant que les conventions n'auront pas été résignées par la Ministre.

6) Loyer multiple Bertignat

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la proposition de la commune de Bertignat de prendre en charge 153€ sur le montant TTC du loyer du multiple rural ce qui, par voie de conséquence, diminuera le montant du loyer dû par le gérant à la communauté de communes de la même somme.

Monsieur Pouget Jacques ajoute qu'une délibération allant dans ce sens a été prise par son conseil municipal. Son conseil considère que le montant du loyer est élevé et qu'il est difficile pour le

commerçant de verser une telle somme. En contrepartie de la baisse du loyer par la CCHL, il est proposé de baisser de 153€ le montant de l'attribution de compensation versée à la commune par la CCHL.

Monsieur le Président reconnaît que c'est une chance d'avoir un commerce dans sa commune. Il admet que le fait de vouloir faire des opérations blanches sur ce type de programme n'est pas toujours une bonne solution.

Monsieur Pouget Jacques ajoute que la commune a conscience que son engagement se doit d'être permanent.

Madame Giron se demande s'il ne serait pas possible que le logement soit loué par la commune plutôt que par le commerçant.

Les services de la CCHL répondent que la Trésorerie refuse un tel montage car le bail serait malhonnête. Trois propositions ont été faites à la Trésorerie. La seule solution acceptable réside dans la modification du bail et la réunion de la CLECT.

Monsieur Pouget Jacques ne voit pas où est la difficulté quant au montage. Il suffit que la CCHL vote un loyer inférieur de 153€ et que la CLECT décide d'une baisse de l'attribution de compensation de 153€.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- ✓ Accepte de modifier le bail commercial conclut entre la CCHL et le bailleur du multiple rural de Bertignat en fixant le loyer à 366.55€ HT à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- ✓ Décide de réunir la CLECT en vue d'une diminution de l'attribution de compensation versée à la commune de Bertignat ;
- ✓ Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

7) Adhésion ADIL

Monsieur Hoenner informe l'Assemblée que la CCHL a répondu à un appel à projets « Aurasocial » pour des actions en direction des privés. L'enveloppe à débloquer est de 30 000€. Il précise que pour pouvoir répondre il fallait être associé à une structure dédiée : l'ADIL.

Monsieur le Président confirme ce propos et explique qu'en contrepartie, il est nécessaire d'adhérer à l'ADIL. Le montant de la cotisation est de 10cts par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, par 1 abstention (M. Cassière) et 22 voix pour,

- ✓ Décide d'adhérer à l'ADIL
- ✓ Accepte de verser une cotisation de 0.10 € par habitant, soit 342.60€ à l'ADIL pour l'année 2016
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

8) Projet éducatif de territoire

Madame Giron informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler le projet éducatif de territoire (PEDT). Elle indique que le PEDT reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- ✓ Valide le PEDT pour la période 2016-2019 ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

9) Espace Santé Intercommunal

Monsieur le Président présente 2 propositions d'avenants :

- Lot 10 « électricité » : 940.15€ HT en vue de la mise en place d'un luminaire type 4x14W suite à la pose d'une cloison supplémentaire et le remplacement des luminaires 4x14W par des luminaires LED
- Lot 6 « plâtrerie peinture » : 1 479.80€ HT suite à la pose d'une cloison supplémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'avenant au lot 10 « électricité » d'un montant de 940.15€ HT en vue de la mise en place d'un luminaire suite à la pose d'une cloison supplémentaire et le remplacement des luminaires 4x14W par des luminaires LED ;
- ✓ Approuve l'avenant au lot 6 « plâtrerie peinture » d'un montant de 1 479.80€ HT suite à la pose d'une cloison supplémentaire ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

10) Commission d'appels d'offres

Monsieur le Président informe l'Assemblée la nécessité de procéder au renouvellement complet de la CAO suite à la réforme des marchés publics. Il propose que les membres sortants, Mme Rebord, Messieurs Genestier et Pouget Jean-Philip, soient membres de la nouvelle CAO. Il convient alors de trouver deux nouveaux membres.

Madame Dutour et Monsieur Héritier se portant candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- ✓ Proclame élus les membres suivants : Mme Dutour, Mme Rebord, M. Genestier, M. Héritier et M. Pouget Jean-Philip
- ✓ Prend acte que la présidence de la commission d'appel d'offres est assurée de fait par le Président de la communauté de communes du Haut-Livradois, à savoir Monsieur Jean Luc Coupat.
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

11) Stratégie locale de développement forestier

Monsieur le Président présente le projet de convention en vue de la mise en place d'une animation forestière portée par le CRPF sur l'arrondissement d'Ambert à la suite d'une rencontre entre le CRPF et les Présidents des 7 EPCI de l'arrondissement. La convention prévoit le recrutement d'un unique animateur pour tout le territoire d'Ambert. L'objectif prioritaire est de débloquer les dossiers de demandes de subventions déposés au Département : gestion sylvicole, aide au reboisement. Cette animation, d'une durée de 1 an permettra aussi de préserver le lien avec les associations de propriétaires. La convention prévoit une participation financière du Département et des 7 EPCI, avec une répartition à part égale, soit 3129€ par EPCI.

Monsieur Chantelauze reconnaît l'importance d'une telle animation sur le territoire. Il faut qu'elle perdure.

Monsieur Hoenner demande si la région a apporté une réponse sur ce dossier.

Monsieur le Président affirme ne pas avoir de réponse à ce jour. Par ailleurs, la région semblerait donner la priorité à l'agriculture plutôt qu'à la forêt.

Madame Giron précise que la région ne souhaite plus financer du fonctionnement. Charge aux territoires d'essayer de faire valoir que sans animation, plus rien ne se passera.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la mise en place d'une animation forestière sur l'arrondissement d'Ambert portée par le CRPF ;
- ✓ Accepte de participer au financement du poste pour un montant de 3129€ pour 12 mois soit 1565€ pour les 6 mois de 2016(juillet à décembre) ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

12) Voirie forestière

Monsieur Chantelauze fait un point rapide sur les projets de voiries forestières :

- Bois de Guérine : les travaux devraient reprendre et se terminer cet été.
- Voie Romaine : la consultation en vue du recrutement d'une entreprise est lancée.
- Projet voirie CCHL/champétières : Ce projet d'envergure aurait une longueur d'environ 3 800m pour un montant de travaux de 170 000€. En raison de la règle des minimis, il a été proposé à la commune de Champétières de porter la maîtrise d'ouvrage pour lever cet obstacle. La CCHL accompagnera la commune sur les plans administratifs et techniques.
- Voirie Combeneyre : la Communauté de Communes de Bassin Minier Montagne s'apprête à déposer un nouveau dossier.

Monsieur le Président rebondit sur la règle des minimis. Il avoue que celle-ci posera rapidement souci au niveau de la future intercommunalité.

Monsieur Chantelauze ajoute que la voirie forestière de la Croix des Chaux devrait faire l'objet de travaux d'entretien. Il est proposé de faire appel à un maître d'œuvre pour avoir un estimatif.

Monsieur le Président, concernant la Voie Romaine, précise que le projet a été réfléchi pour mettre en valeur des vestiges d'ancienne voie pavée, notamment des anciennes traverses et une ancienne borne royale avec la fleur de Lys.

13) Fermeture / ouverture de postes

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le tableau des effectifs de la CCHL comme suit :

- Fermeture du poste d'adjoint d'animation 2° classe
- Ouvrir d'un poste d'adjoint administratif 1° classe
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique 2° classe non permanent (remplacement de Monsieur Taillandier pendant l'été.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- ✓ Décide de fermer le poste d'adjoint d'animation 2° classe
- ✓ Décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 1° classe
- ✓ Décide de créer un poste non permanent d'adjoint technique 2° classe
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat avenir pour une durée de 1 an à compter du 9 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- ✓ Approuve le renouvellement du contrat avenir pour 1 an à compter du 9 juillet 2016
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération

14) Equipement numérique

Madame Giron informe l'Assemblée que plusieurs réunions de concertation ont été organisées afin de monter un projet numérique cohérent et respectant les projets pédagogiques de chacun. Pour ce travail, l'enseignante local du numérique et l'atelier CANOPE 63 ont été d'une aide précieuse. Madame la Vice-Présidente rappelle que le matériel numérique dont il est question sera mis à disposition des scolaires, des périscolaires mais aussi, éventuellement, des centres de loisirs. A la suite d'une présentation du matériel par l'atelier CANOPE, chaque structure a fait remonter une liste de souhaits. La consultation a été lancée afin de recruter le prestataire fin juin. Le cahier des charges a été rédigé avec des options dans un souci de non dépassement de l'enveloppe budgétaire disponible. Par ailleurs, Madame Giron rappelle que quelques travaux liés aux murs seront nécessaires et seront du ressort des communes. Le reste à charge pour la commune ne sera pas élevé.

15) FPIC

Monsieur le Président rappelle aux communes qu'elles doivent délibérer avant le 30 juin.

16) Questions diverses

a. Ressourcerie

Monsieur le Président informe l'Assemblée des soucis techniques que rencontre l'équipe de la ressourcerie suite au problème de surtension survenu il y a plusieurs semaines. La situation est entre les mains des assurances. Il semblerait que la surtension soit due à une mauvaise manipulation de la part des sous-traitants d'ERDF. L'assurance de la CCHL a été sollicitée pour qu'un expert vienne.

b. **SCOT**

Monsieur le Président rappelle que le SCOT Livradois Forez concerne 12 communautés de communes. Ce document d'aménagement de l'espace est d'une importance capitale car il préfigure les plans locaux d'urbanisme. Il est essentiel que tous les élus se mobilisent. Les premières orientations prises en matière d'urbanisme donnent la priorité aux centres bourgs et vont même jusqu'à l'impossibilité de construire dans les hameaux. Pour le Haut-Livradois, seul Saint Germain l'Herm est identifié comme un centre bourg. Monsieur le Président demande à ses délégués de participer aux réunions du SCOT car ce n'est pas aux techniciens de prendre les décisions sur le devenir du territoire.

Madame Giron abonde ce propos en citant l'exemple de Brousse dans le cadre du PLUI du Pays de Cunlhat. Cette commune compte 52 hameaux mais seulement 7 d'entre eux pourront accueillir des constructions nouvelles. De telles situations sont dangereuses pour le territoire. Il ne faut se priver d'aucune construction. La politique actuelle en matière d'urbanisme va à l'encontre du développement du territoire. A être trop restrictif, les gens s'installent ailleurs. C'est une aberration. Par ailleurs, elle avoue ne pas comprendre la définition du centre bourg retenu.

Monsieur le Président ajoute que le SCOT s'imposera au PLUI. Il ne faut pas résumer la vie de nos territoires aux centres bourgs. Une solution pourrait résider dans la fixation d'un quota de permis que chaque commune serait librement autorisée à délivrer et charge au conseil municipal de les accorder dans les hameaux de leur choix. Monsieur le Président refuse que la future règle soit un choix des techniciens du fait de l'absence des élus.

c. **Accessibilité, commande groupée**

Monsieur le Président demande aux maires de bien vouloir faire savoir rapidement si leur commune souhaite passer par une commande groupée.

d. **Broyeur de végétaux**

Monsieur Courtine explique que deux démonstrations ont eu lieu. La première a été un échec car la machine n'a jamais démarré. La seconde est une réussite. Le coût d'achat du broyeur en question respecte l'enveloppe allouée.